



Message N° 44 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014

OBJET : Modifications de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal de la Commune de Haute-Sorne.

A. INTRODUCTION

La proposition du Conseil communal de créer un poste de juriste, le départ de l'administrateur adjoint des finances et l'adaptation d'une nouvelle organisation interne nous obligent à vous proposer quelques modifications de l'arrêté cité ci-dessus, ceci pour être en conformité avec la situation actuelle et/ou à venir et le statut du personnel communal dont l'arrêté en fait intégralement partie.

B. PROCEDURE

Nous avons ajouté à la liste des fonctions de l'arrêté un poste de juriste en classe 16, un poste d'agent administratif en classe 11 et modifié 2 libellés de fonction concernant le service de l'urbanisme. Nous vous proposons aussi de modifier la classification du fontainier de 9 à 10. Dans la nouvelle organisation soumise, nous vous proposons de supprimer la fonction de voyer-chef adjoint (en classe 8) car cette fonction devra être gérée par les 2 coordinateurs.

Le Conseil communal et les services concernés sont d'avis que cette nouvelle organisation pourra et devra être meilleure pour la bonne marche de nos différents services communaux.

C. CONCLUSIONS

Ces modifications et adaptations de l'arrêté qui vous sont proposées permettra, dès l'année prochaine, d'harmoniser sur l'ensemble de notre personnel une meilleure répartition des tâches et d'être plus réactifs et mieux organisés envers les différentes demandes de notre population.


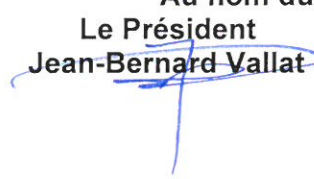
Le Conseil communal, les dicastères Mairie, de l'urbanisme, des travaux publics et celui des finances et impôts préavisent favorablement cet objet et invitent le Conseil général à l'adopter tel que soumis à son appréciation.

Les modifications de l'arrêté sont jointes au présent message.

Haute-Sorne, le 17 novembre 2014

Au nom du Conseil communal
Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire
Michel Guerdat



ARRETE FIXANT LA CLASSIFICATION ET L'ECHELLE DES TRAITEMENTS DE BASE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

MODIFICATION du 9 décembre 2014

Le Conseil général de Haute-Sorne,

arrête :

I.

L'arrêté du 29 avril 2014 fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel de la commune mixte de Haute-Sorne est modifié comme suit :

Terminologie	<p>Article 1, alinéa 2 (nouveau) Les termes utilisés dans le présent arrêté pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.</p>																										
Classification générale des fonctions	<p>Article 2 (nouvelle teneur)</p> <p>¹ Le Conseil communal détermine jusqu'au 31 décembre 2015 le cahier des charges et la classe de traitement pour toutes les fonctions de la commune (administration et exploitation). Il peut déléguer cette tâche à un organe neutre.</p> <p>² Jusqu'à leur prochaine réévaluation, la liste et la classification générale des fonctions des membres du personnel communal sont temporairement fixées comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="386 1198 1428 2027"> <thead> <tr> <th data-bbox="386 1198 1056 1243"><u>Liste des fonctions</u></th> <th data-bbox="1062 1198 1428 1243"><u>Classification</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="386 1265 1056 1299">- secrétaire communal</td> <td data-bbox="1062 1265 1428 1299">16</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1321 1056 1355">- adjoint au secrétaire communal</td> <td data-bbox="1062 1321 1428 1355">13</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1377 1056 1411">- secrétaire</td> <td data-bbox="1062 1377 1428 1411">5</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1433 1056 1467">- préposé au contrôle des habitants</td> <td data-bbox="1062 1433 1428 1467">7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1489 1056 1523">- agent communal AVS</td> <td data-bbox="1062 1489 1428 1523">7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1545 1056 1579">- administrateur financier</td> <td data-bbox="1062 1545 1428 1579">16</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1601 1056 1635">- agent administratif et financier</td> <td data-bbox="1062 1601 1428 1635">11</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1657 1056 1691">- aide-comptable</td> <td data-bbox="1062 1657 1428 1691">7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1713 1056 1747">- teneur du registre des impôts</td> <td data-bbox="1062 1713 1428 1747">7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1769 1056 1803">- juriste</td> <td data-bbox="1062 1769 1428 1803">16</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1825 1056 1859">- coordinateur général du Service des travaux publics et de l'urbanisme</td> <td data-bbox="1062 1825 1428 1859">16</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1881 1056 1915">- coordinateur technique du Service des travaux publics et de l'urbanisme</td> <td data-bbox="1062 1881 1428 1915">13</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Liste des fonctions</u>	<u>Classification</u>	- secrétaire communal	16	- adjoint au secrétaire communal	13	- secrétaire	5	- préposé au contrôle des habitants	7	- agent communal AVS	7	- administrateur financier	16	- agent administratif et financier	11	- aide-comptable	7	- teneur du registre des impôts	7	- juriste	16	- coordinateur général du Service des travaux publics et de l'urbanisme	16	- coordinateur technique du Service des travaux publics et de l'urbanisme	13
<u>Liste des fonctions</u>	<u>Classification</u>																										
- secrétaire communal	16																										
- adjoint au secrétaire communal	13																										
- secrétaire	5																										
- préposé au contrôle des habitants	7																										
- agent communal AVS	7																										
- administrateur financier	16																										
- agent administratif et financier	11																										
- aide-comptable	7																										
- teneur du registre des impôts	7																										
- juriste	16																										
- coordinateur général du Service des travaux publics et de l'urbanisme	16																										
- coordinateur technique du Service des travaux publics et de l'urbanisme	13																										

	- secrétaire I au Service des travaux publics et de l'urbanisme	8
	- secrétaire II au Service des travaux publics et de l'urbanisme	7
	- voyer chef	10
	- voyer	7
	- fontainier	10
	- fontainier adjoint	8
	- concierge chef	9
	- concierge	7
	- aide-concierge	1
	- chauffeur de bus scolaire	4

II.

Entrée en vigueur	en	Article 5 (nouveau) La présente modification entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.
-------------------	----	--

Ainsi délibéré par le Conseil communal du 17 novembre 2014.

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Jean-Bernard Vallat	Michel Guerdat

Ainsi délibéré par le Conseil général de Haute-Sorne du 9 décembre 2014.

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Denis Jeannerat	Gérald Kraft

Certificat de dépôt

Le secrétaire communal soussigné certifie que le présent arrêté a été déposé publiquement au secrétariat communal durant le délai légal de vingt jours après la publication dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du.

Aucune opposition n'a été formulée pendant le délai légal.

Bassecourt, le

Le secrétaire communal :

Michel Guerdat

Approuvé par le Service des communes le
(veuillez laisser blanc svpl.)